



Stage / attestation salaire / IJ arrêt maladie

Par **Charlotte Q**, le **28/07/2023** à **14:32**

Bonjour,

Ma fille effectue un stage de 6 mois pour ses études.

Elle touche une gratification de 4,05€ de l'heure.

Elle a été en maladie 3 semaines pour une opération.

J'ai envoyé à la cpam comme demandé sa convention de stage avec ses arrêts.

La sécu m'informe que l'arrêt est bien enregistré et qu'ils n'attendent plus que l'attestation de salaire de l'employeur.

Or l'employeur ne fournit pas de fiche de paie ce qui d'après mes recherches est normal dans ce cas de figure. Mais ne veut pas non plus envoyer les documents de gratification à la sécu sous prétexte que ma fille est étudiante stagiaire.

Apparemment différents statuts de stagiaires existent mais elle n'a pas su m'expliquer.

Cependant si la CPAM dit qu'il ne manque que les attestations de paiement, c'est qu'elle peut prétendre à des IJ.

Pourquoi l'employeur complique les choses?

Comment faire autrement pour satisfaire la demande de la CPAM si l'employeur bloque les choses?

Je suis dans l'impasse.

Qu'est-ce qui est juste dans tout ça et que faire?

Merci pour votre aide.